

L'exclusion d'un enfant du service de garde

« **Prendre une décision c'est bien, bien l'appliquer c'est mieux!** »

Pour que l'exclusion suscite moins de frictions :

- ☺ Ayez des directives d'exclusion claires connues et acceptées par les parents dès le début de votre contrat ensemble.
- ☺ Vérifier que les parents ont une bonne personne ressource qui peut venir chercher l'enfant si eux ne peuvent le faire, **c'est un point très important.**
- ☺ Centrer votre discours **sur l'enfant et son bien-être** et non pas sur votre régie interne, le respect du contrat ou votre surcharge de travail.
- ☺ Pas de menaces, de reproches, de critiques ou de regard de désapprobation, la grande majorité des parents veulent le bien de leurs enfants et font leur possible.
- ☺ Donner un temps au parent pour s'organiser (si c'est possible), vous pouvez l'avertir que son enfant sera peut-être exclu et que vous allez rappeler dans 30 minutes. Ça donne le temps au parent de faire des démarches au cas où il ne pourrait s'absenter. S'il est absent après 30 minutes et qu'il ne vous appelle pas sachant que son enfant est malade, téléphonez à la personne ressource que le parent vous a donné en cas d'urgence.

Pourquoi remplir la grille d'exclusion?

- ☺ Pour vous aider à prendre une décision de manière la plus professionnelle possible et éviter les exclusions sentimentales qui jouent souvent en votre défaveur!
- ☺ Pour avoir des écrits à présenter aux parents et pour vous aider à expliquer les raisons d'exclusion. (Cela fait **plus sérieux** aux yeux des parents : vous ne prenez pas la décision à la légère et vous vous souciez de la qualité des services!).
- ☺ Pour conserver des **preuves** de votre travail professionnel si vous rencontrez des problèmes. (Ex. **plaintes**)